



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bouchers-charcutiers-traiteurs

Question écrite n° 65498

Texte de la question

M. Édouard Courtial attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'accord conventionnel que les partenaires sociaux du secteur de la boucherie, boucherie-charcuterie-traiteur, ont conclu à l'unanimité le 6 mai 2013 en vue de faire bénéficier leurs 30 000 salariés d'une complémentaire santé à compter du 1er janvier 2014. Cet accord, qui a fait l'objet d'un dépôt à la direction générale du travail le 12 juin 2013 en vue de son extension, est antérieur à la décision rendue par le Conseil constitutionnel le 13 juin 2013. Dès lors, les professionnels de ce secteur estiment que cette décision ne fait nullement obstacle au respect de l'accord paritaire qu'ils ont signé. Il souhaiterait connaître la suite qui sera réservée à ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Courtial](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65498

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8309

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)